

Direction générale du Trésor

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES

Direction générale du Trésor

Arrêté du 22 novembre 2019 portant nomination au Bureau central de tarification

Le ministre de l'économie et des finances,
Vu le code des assurances, notamment son article R. 250-1 ;
Vu le décret n° 2015-518 du 11 mai 2015 relatif au Bureau central de tarification ;
Vu l'arrêté des 8 février 2017,

Arrête :

Article 1^{er}

Est nommée membre du Bureau central de tarification lorsqu'il statue en matière de risques de catastrophes naturelles en vertu de l'article L. 125-6 du code des assurances, en qualité de représentant des entreprises d'assurances opérant sur le territoire de la République française :

Mme Juliette Theunis (Groupama), suppléante de M. Edouard Mechler (Axa).

Article 2

Le présent arrêté est publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 22 novembre 2019.

Pour le ministre et par délégation :
Le sous-directeur des assurances,
LIONEL CORRE